



Fédération Nationale de  
l'Enseignement, de la Culture et  
de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale  
du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau  
93513 MONTREUIL Cedex  
Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40  
Email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Refondation de l'école :

## Déclaration de la FNEC FP FO au CSE du 11 octobre 2012

Monsieur le Ministre,

Vous venez de nous présenter les conclusions que vous tirez de la concertation sur la refondation de l'école que vous avez initiée en juillet dernier avec le premier Ministre et qui s'est conclue ce mardi 9 octobre par le discours du Président de la République après réception du rapport rédigé par le comité de pilotage.

Vous le savez notre fédération a participé à toutes les étapes de cette concertation sur la base de ses mandats sans prétendre y jouer un rôle de colégislateur et nous vous donnons acte que vous avez fait la distinction entre concertation et négociation, nous avons bien compris que maintenant vont s'ouvrir les négociations avec les organisations syndicales.

Je vous confirme que notre confédération, la cgt-FO et son secrétaire général Jean Claude Mailly, ont été extrêmement attentifs au déroulement de cette concertation et aux propositions qui en sont issues. Je m'exprime devant vous au nom de la confédération Force Ouvrière et au nom de sa fédération de l'enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle.

Monsieur le Ministre, nous sommes préoccupés. Nous constatons que dans vos propos comme dans ceux du Président de la République, est repris l'essentiel des préconisations du rapport du comité de pilotage. Si ces préconisations devaient être retenues dans la rédaction du projet de loi d'orientation, nous craignons que celles-ci ouvrent alors la voie à d'inquiétantes dérives pour l'école publique républicaine, pour sa capacité à assumer ses missions, pour le statut des maîtres, des professeurs et de tous les personnels du ministère de l'Education nationale. En réalité, ces préconisations confirment l'essentiel des contre-réformes initiées par les gouvernements précédents, contre-réformes qui ont profondément dégradé le fonctionnement de l'école et les conditions de travail des personnels.

Vous l'avez compris monsieur le Ministre, il ne saurait y avoir pour nous la moindre contradiction entre la volonté de la puissance publique de donner à l'école républicaine de remplir ses missions et la nécessité d'améliorer les conditions de travail des personnels définies par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers des corps des fonctionnaires d'Etat. Je veux aussi insister sur un point : le mot « consensus » a été abondamment utilisé par les pilotes de la concertation. Je pense qu'il a été utilisé abusivement. Pour notre part, comme organisation syndicale, nous ne cherchons pas a priori de consensus. Nous exprimons les intérêts particuliers des salariés, de nos mandants, et je vous confirme que sur la plupart de dossiers abordés dans la concertation et le rapport qui en est issu, il n'y a pas de consensus. Notre organisation syndicale, au plan confédéral comme au plan fédéral, n'est en rien engagée par le contenu de ce rapport.

Un des axes majeurs des propositions formulées est la confirmation de l'école du socle, école du socle de compétences inscrite dans la loi d'orientation de 2005 de monsieur Fillon. Nous n'y sommes pas favorables, nous sommes attachés à une école qui instruit, qui prépare les élèves à des diplômes nationaux et à des qualifications, nous sommes attachés à un fonctionnement cohérent de l'institution scolaire, à la notion de programme, à la notion de classe, à la notion d'année scolaire. Vous le savez monsieur le Ministre, ce n'est pas un toilettage du livret de compétences ni même sa simplification que les personnels demandent, c'est son abandon. Nombre des propositions du rapport découlent de cette confirmation de l'école du socle de compétences en matière de diplômes, en matière d' « évaluation », et elles ont des conséquences sur le fonctionnement de l'école à tous les niveaux et sur les

conditions de travail des personnels. Il est fait état pour les enseignants de « services partagés entre le collège et l'école », il est fait état de « fluidité », nous craignons que de ces notions ne sorte qu'une grande confusion. Nous restons attachés à la définition des obligations de service des enseignants en heures d'enseignement hebdomadaires dans la discipline et le niveau pour lesquels ils sont formés et qualifiés.

En matière de formation professionnelle, nous comprenons qu'il est proposé d'abandonner la carte de la formation professionnelle aux régions et de traiter sur un même plan comme complémentaires l'apprentissage et la formation initiale dans les lycées professionnels. Vous le savez monsieur le ministre, ces propositions portent en germe la disparition de la formation professionnelle initiale sous la responsabilité de l'Education nationale.

En matière de recrutement et de formation des enseignants, si nous avons pris acte des dispositions du projet de loi de finances et sans revenir ici sur les processus retenus, nous constatons que le rapport de la concertation confirme la réforme de la mastérisation. Cette réforme a d'une part fait disparaître la formation professionnelle mais elle a aussi en élevant le niveau des concours au master en lieu et place de la licence, gravement modifié les possibilités d'accès des jeunes aux carrières de l'enseignement. Oui, nous souhaitons qu'une réelle formation professionnelle des enseignants soit rétablie, avec d'authentiques prérecrutements et nous souhaitons que les concours soient rétablis au niveau de la licence.

En matière d'orientation, à nouveau il est prévu d'abandonner des prérogatives de l'Etat aux collectivités territoriales par la création d'un service régional d'orientation. Ainsi nous comprenons que votre projet de loi d'orientation serait étroitement combiné avec l'acte III de la décentralisation qui nous est annoncé pour les mois qui viennent. Attachés à la République une et indivisible, dont le statut général de la fonction publique est un des piliers, nous craignons que sous couvert d'autonomie des établissements se profile en réalité une territorialisation de l'école publique porteuse de dangers mortels pour l'existence même de l'école républicaine telle qu'elle s'est construite dans notre pays. La confirmation de contrats d'objectifs tripartites pour les établissements scolaires, la confirmation et le renforcement de la place des projets éducatifs locaux nourrissent les mêmes inquiétudes tant pour le fonctionnement de l'école que pour les statuts des personnels. Tout cela semble s'inscrire dans l'ouverture d'un droit généralisé à l'expérimentation locale sur les missions des services publics exprimé tout récemment par le Chef de l'Etat.

La question des rythmes scolaires évoque les mêmes inquiétudes. Nous vous confirmons notre attachement au maintien intégral des vacances d'été et notre refus de tout allongement du temps de travail des personnels. Nous serons attentifs concernant l'organisation de la journée scolaire à ce que certaines disciplines ne disparaissent pas des programmes de l'Education nationale, en particulier celles de l'enseignement artistique et de l'éducation physique et sportive.

Nous sommes étonnés, monsieur le Ministre, du peu de cas fait par le rapport et les propositions, des conditions de travail des personnels de direction dans les lycées et collèges. De même, concernant les médecins, infirmiers, assistants sociaux de l'éducation nationale, concernant aussi l'ensemble des personnels administratifs dans les établissements et les services extérieurs, rien de positif ne pourra être refondé sans l'attribution de moyens conséquents en terme de création de postes pour le bon fonctionnement de l'éducation nationale à tous les niveaux. De même nous constatons qu'aucune référence n'est faite à l'urgence qu'il y a à revaloriser le point d'indice qui définit le traitement des fonctionnaires. Quelle confiance peut s'établir sans des mesures immédiates ?

La réforme des lycées, monsieur le Ministre est à peine achevée, elle a créé un grand désordre, elle a beaucoup affaibli le fonctionnement des lycées de la République, elle a gravement dégradé les conditions de travail des professeurs dans les lycées ; vous le savez, cette réforme a été massivement rejetée et nos collègues sont désorientés. Ne le seront-ils pas encore plus en constatant que vous ne remettez rien en cause dans cette réforme et que donc vous la confirmez dans son esprit et dans ses conséquences désastreuses ?

Voilà, monsieur le Ministre, notre première réaction. D'autres points auraient mérités d'être abordés mais ce sera l'objet des négociations qui vont s'ouvrir. Nous y participerons loyalement sur nos mandats, sur nos revendications, avec le souci de défendre l'école publique et les personnels du ministère de l'Education nationale. Vous l'avez compris sur de nombreux points nous souhaitons que les préconisations du rapport de la concertation ne soient pas retenus dans la rédaction du projet de loi qui est de votre responsabilité.

Je vous remercie de m'avoir écouté.